

AFFAIRE N° 9. - Note d'honoraires des Ponts et Chaussées pour le contrôle et la surveillance de la 3ème tranche d'ASSAINISSEMENT de la Ville de SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir confier au Service des PONTS ET CHAUSSEES le contrôle et la surveillance de la 3ème Tranche des Travaux d'assainissement de SAINT-DENIS, pour lesquels des études ont été faites par la S. E. C. M. O. , cette dernière Société ne percevant bien entendu, que des honoraires d'études.

Je vous rappelle à cette occasion que l'intervention du Service des PONTS et CHAUSSEES s'effectue conformément aux prescriptions des Arrêtés inter-ministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949, lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit, dans des conditions définies.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 902 - Article 2303-20 du Budget Communal de 1968 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Les travaux qui se font en ce moment rue de Paris ne concernent pas les tranches d'assainissement. J'ai été étonné de voir que l'on fait des barrages dans les caniveaux. Je me rends compte que tout est aplani. On démolit le travail déjà fait. On va retomber dans les mêmes erreurs que devant le Rio à Saint-Denis, l'eau suivra la route et non pas l'égoût.

LE MAIRE. - L'eau partira à l'égoût.

M. PARIS. - Les entrées d'égoûts sont fermées. On aplani tout.

LE MAIRE. - Des avaloirs sont prévus pour recueillir les eaux pluviales et les diriger vers l'égoût collecteur.

M. BOURNIS. - Il y a une bouche d'égoût à l'angle de la rue Pasteur, en face de l'Insuble Fontaine, qui représente un danger public car elle est dans le prolongement du caniveau. Il est arrivé un accident à un journaliste métropolitain qui visitait notre île. Il est tombé par hasard dans ce trou. Il serait souhaitable de recouvrir cette bouche d'égoût.

LE MAIRE. - Le nécessaire sera fait ces jours-ci.

M. CHANI KUNE. - Je souhaite pour ma part que la troisième tranche d'assainissement arrive jusqu'à la hauteur du lycée, rue Général de Gaulle. Je me demande comment il n'y a pas encore eu d'épidémie dans ce secteur, en raison des émanations qui se dégagent des caniveaux.

M. TONI. - Actuellement la rue Jean Chatel est couverte d'immondices provenant du Centre d'Apprentissage.

LE MAIRE. - Cette nuisance disparaîtra dans un avenir assez proche puisqu'il y aura bientôt un égout rue Jean Chatel, de la rue de Nice à la rue Labourdonnais. Le collecteur du Centre d'Apprentissage sera raccordé à cet égout.

D'autre part, un égout sera, dans le courant de cette année, construit rue Général de Gaulle. Il partira de la rue Maréchal Leclerc mais je ne pense pas que nous puissions aller jusqu'à la rue Juliette Bodu, faute de crédits.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Fait dans le 11^e juin 1968
P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signe: Ph. Bessler

Pour copie conforme
F. Denis le 11^e juin 1968
P. le Préfet
Le Directeur des Affaires Financières
Signe: Louis Bode